Rapport de repérage du plomb avant travaux

(Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : 366544_Plomb
Date du repérage : 10/03/2026

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :
Département :... **Yvelines**
Adresse : **1 Pl. Charles de Gaulle**
Commune : **78100 Saint-Germain-en-Laye (France)**

Année de construction : **< 1997**

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
ARGENIUM - NOIZET Corentin
22 rue Berbier du Mets
75013 PARIS (France)

Propriétaire :
OPPIC - BENFREDJ Sarah
30 rue du Château des Rentiers
75013 PARIS (France)



Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	**GIRARD QUENTIN**
Organisme d'assurance professionnelle	**AXA**
N° de contrat d'assurance	**11163947504**
Date de validité :	**01/11/2026**

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par GIRARD QUENTIN le 10/03/2026.	M.GIRARD QUENTIN

Le rapport de repérage
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 36 pages

VERSION DU DOSSIER :

Révision	Date	Objet
Version initiale	26/03/2026	Rapport de repérage du Plomb

Conclusion :

Comme le précise la NFX46-035 ainsi que la DIRECCTE dans son guide de préconisations pour la réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux, nous ne fixons aucune valeur-seuil. L'ensemble des mesures sont présentes dans le tableau de résultats au chapitre 5.

Cependant afin de faciliter la lecture du rapport et d'identifier au mieux les risques, les valeurs ayant un seuil supérieur à 1mg/cm2 sont représentées dans le tableau ci-dessous :

N°	Pièce	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation
48	Toiture - Zone B	Fenestron	Métal	Peinture	5,1	
55	Toiture - Zone C	Porte	Métal	Peinture	9,7	
56	Toiture - Zone C	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	1,9	
57	Toiture - Zone C	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	1,9	
66	R+3 - Zone 1	Mur < 1.80	Plâtre		14,6	
67	R+3 - Zone 1				10,3	
70	R+3 - Zone 1	Arcade	Plâtre		21,9	
71	R+3 - Zone 1				20,4	
80	R+3 - Zone 2	Mur < 1.80	Plâtre		8,6	
81	R+3 - Zone 2				7,9	
82	R+3 - Zone 2	Plafond	Plâtre		11,9	
83	R+3 - Zone 2				12,3	
84	R+3 - Zone 2	Mur passage < 1.80	Plâtre		9,5	
85	R+3 - Zone 2				9,1	
92	R+3 - Zone 3	Mur Dégagement < 1.80	Plâtre		8,6	
93	R+3 - Zone 3				7,6	
100	R+3 - Zone 3	Mur passage 1	Plâtre		14,5	
101	R+3 - Zone 3				25,6	
102	R+3 - Zone 3	Plafond passage 1	Plâtre		18,8	
103	R+3 - Zone 3				16	
104	R+3 - Zone 3	Plafond passage 2	Plâtre		13,6	
105	R+3 - Zone 3				19,6	
106	R+3 - Zone 3	Mur passage 2	Plâtre		19,4	
107	R+3 - Zone 3				17,5	
112	R+3 - Zone 4	Mur Appartement < 1.80	Plâtre		5,4	
113	R+3 - Zone 4				3,4	
116	R+3 - Zone 4	Plinthes Appartement	Bois		8,3	
117	R+3 - Zone 4				9,4	
122	R+3 - Zone 4	Mur Dégagement < 1.80	Plâtre		14,3	
123	R+3 - Zone 4				16,1	
126	R+3 - Zone 4	Plinthes Dégagement	Bois		11,3	
127	R+3 - Zone 4				10,6	
128	R+3 - Zone 4	Mur Escalier	Plâtre		20,3	
129	R+3 - Zone 4				21,2	
132	R+3 - Zone 4	Plinthes Escalier	Bois		1,6	
133	R+3 - Zone 4				1,8	
134	R+3 - Zone 4	Mur salle	Plâtre		15,6	
135	R+3 - Zone 4				13,4	
138	R+3 - Zone 5	Mur < 1.50	Plâtre		3,6	
141	R+3 - Zone 5	Mur dégagement < 1.50	Métal	Peinture	5,1	
146	R+2 - Zone 1	Brique murales	Briques		22,9	
147	R+2 - Zone 1				22,6	
148	R+2 - Zone 1	Mur	Pierre		9	
150	R+2 - Zone 1	Mur	Plâtre		11,2	
162	R+2 - Zone 3	Plafond	Plâtre		12,4	
163	R+2 - Zone 3				11,6	
164	R+2 - Zone 3	Mur	Plâtre	Brut	12,8	
166	R+2 - Zone 3				15,6	
172	R+2 - Zone 4	Mur < 1.00	Plâtre		11,6	
173	R+2 - Zone 4				9,5	
174	R+2 - Zone 4	Moulures	Bois + Plâtre		17,5	
175	R+2 - Zone 4				18,8	
176		Plinthes	Bois		21,9	

177	R+2 - Zone 4 R+2 - Zone 4				23,4	
178	R+2 - Zone 4	Plafond	Plâtre		24,5	
179	R+2 - Zone 4				19,8	
180	R+2 - Zone 4	Porte	Bois	Peinture	22,9	
181	R+2 - Zone 4				18,9	
182	R+2 - Zone 4	Plinthes cuisine	Bois		18,6	
183	R+2 - Zone 4				22,2	
184	R+2 - Zone 4	Mur Cuisine	Plâtre		16,8	
185	R+2 - Zone 4				23,2	
186	R+2 - Zone 4	Allège	Bois	Peinture	21,5	
187	R+2 - Zone 4				18,5	
188	R+2 - Zone 5	Mur < 1.50	Plâtre		11,6	
189	R+2 - Zone 5				12,3	
196	R+1 - Zone 1	Mur Salle	Plâtre		16,3	
197	R+1 - Zone 1				14,8	
198	R+1 - Zone 1	Cheminée Salle	Pierre		10,6	
199	R+1 - Zone 1				10,1	
200	R+1 - Zone 1	Mur < 1.80	Plâtre		16,4	
201	R+1 - Zone 1				17,3	
212	R+1 - Zone 2	Mur	Plâtre		14,6	
216	R+1 - Zone 3	Tirefond sur poutre plafond	Métal		9,4	
217	R+1 - Zone 3				7,6	
224	R+1 - Zone 3	Allège	Plâtre		9,7	
225	R+1 - Zone 3				8,4	
226	R+1 - Zone 3	Embrasure	Plâtre		6,1	
227	R+1 - Zone 3				5,6	
230	R+1 - Zone 4	Conduit	Substrat :		5,7	
231	R+1 - Zone 4				5,7	
242	R+1 - Zone 5	Poteau	Brut		11,5	
243	R+1 - Zone 5				12,3	
244	R+1 - Zone 5	Mur < 1.80	Plâtre		10,6	
245	R+1 - Zone 5				9,4	
248	R+1 - Zone 5	Mur	Plâtre		9,9	
250	R+1 - Zone 5				9,4	
252	R+1 - Zone 5				5,4	
256	RDC - Zone 1	Mur PC Sécurité	Plâtre		18,5	
257	RDC - Zone 1				14,9	
260	RDC - Zone 1	Mur PC Sécurité	Plâtre		19,4	
261	RDC - Zone 1				15,9	
262	RDC - Zone 1	Plinthes PC Sécurité	Bois		13,2	
263	RDC - Zone 1				12,6	
264	RDC - Zone 1	Plinthes Salle de repos	Bois		21,8	
265	RDC - Zone 1				16,2	
266	RDC - Zone 1	Mur Salle de repos	Plâtre		20,6	
267	RDC - Zone 1				17	
268	RDC - Zone 1	Mur	Pierre plâtre		14,1	
274	RDC - Zone 2	Mur Dégagement	Plâtre		13	
275	RDC - Zone 2				12,6	
282	RDC - Zone 2	Mur	Peinture noire		18,3	
284	RDC - Zone 2	Mur périphérique	Peinture		19,6	
285	RDC - Zone 2				14,8	
286	RDC - Zone 2	Mur	Peinture marron		9,5	
288	RDC - Zone 2	Poteau	Peinture marron		15,3	
289	RDC - Zone 2				14,2	
290	RDC - Zone 2	Embrasure	Peinture		17,4	
291	RDC - Zone 2				16,8	
292	RDC - Zone 2	Porte 1	Peinture grise		5,7	
293	RDC - Zone 2				5,1	
296	RDC - Zone 2	Porte 2	Peinture		7,1	
297	RDC - Zone 2				6,7	
298	RDC - Zone 2	Porte 3	Peinture		6,8	
299	RDC - Zone 2				4,9	
300	RDC - Zone 2	Tirefond sur poutre plafond	Métal		15,8	
301	RDC - Zone 2				15	
302	RDC - Zone 3	Tirefond sur poutre plafond	Métal		15,1	
303	RDC - Zone 3				19,5	
304		Extrémité entre poutre	Bois		13,1	

305	RDC - Zone 3 RDC - Zone 3				12,4	
306	RDC - Zone 3	Mur	Plâtre		14,6	
308	RDC - Zone 3 RDC - Zone 3	Pierre partie haute	Pierre		23,9	
309					15	
310	RDC - Zone 3 RDC - Zone 3	Interpoutre	Plâtre		21,8	
311					17,4	
318	RDC - Zone 4 RDC - Zone 4	Mur dégagement	Plâtre		26,4	
319					22,7	
320	RDC - Zone 4 RDC - Zone 4	Plafond dégagement	Plâtre		13,2	
321					10,5	
326	RDC - Zone 4 RDC - Zone 4	Mur salle déjeuner	Plâtre		18,6	
327					16,4	
328	RDC - Zone 4 RDC - Zone 4	Mur Hall	Plâtre		12,5	
329					11	
330	RDC - Zone 4 RDC - Zone 4	Plafond Hall	Plâtre		12,6	
331					10	
332	RDC - Zone 4 RDC - Zone 4	Embrasure	Plâtre		10,3	
333					12,9	
338	RDC - Zone 4 RDC - Zone 4	Cheminée salle déjeuner	Plâtre		15,3	
339					14,3	
340	RDC - Zone 4 RDC - Zone 4	Moulure salle déjeuner	Pierre		9,4	
341					7,6	
344	RDC - Zone 4 RDC - Zone 4	Mur bureau	Plâtre		15,7	
345					14,9	
346	RDC - Zone 5 RDC - Zone 5	Porte double	Bois		2,5	
347					3,8	
348	RDC - Zone 5 RDC - Zone 5	Mur cage escalier	Peinture marron		11,3	
349					14,5	
350	RDC - Zone 5 RDC - Zone 5	Rambarde Escalier	Peinture noire		9,2	
351					8,7	
358	RDC - Zone 5	Mur escalier	Plâtre		12,6	
359	RDC - Zone 5				9,3	

NOTA : Les zones d'interventions citées sont illustrées dans les plans en annexe du présent document.

Objectif de la mission :

Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux. Une liste de revêtements, matériaux et produits qu'il est recommandé de rechercher est donnée en Annexe A. Sont exclus du domaine d'application du présent document, la recherche de plomb dans le PVC (menuiseries, revêtements de sol, conduits, …), le polystyrène, les carrelages et faïences. Selon le programme de travaux envisagés, l'opérateur de repérage détermine l'étendue de la recherche de plomb dans les revêtements, matériaux et produits susceptibles de contenir du plomb.

Note : Les PVC et les glaçages de faïences et de carrelage peuvent contenir du plomb. Cependant, leur recherche n'a pas été jugée pertinente lors des travaux de la commission en charge de la rédaction de la NFX46-035 au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ces matériaux, compte-tenu de la nature des travaux généralement effectués.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil à fluorescence X utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	**FONDIS**
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	**FENX2 / 2-2010**
Nature du radionucléide	**Cd-109**
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	**26/03/2018** **850 MBq**

Descriptif des travaux :

L'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC), en qualité de maître d'Ouvrage, souhaite mettre en conformité les installations électriques et le Système de Sécurité Incendie du Château de Saint Germain en Laye.

Ce projet implique d'intervenir dans de nombreuses zones d'un monument historique, tant localement pour permettre les traversées de planchers par les réseaux en vertical que de façon plus étendue pour permettre la pose des réseaux ou les traversées horizontales.

Sommaire

1 ♦ Rappel des références règlementaires _____ 7

2 ♦ Renseignements complémentaires concernant la mission _____ 7

3 ♦ Méthodologie employée _____ 9

4 ♦ Présentation des résultats _____ 10

5 ♦ Résultats des mesures _____ 11

6 ♦ Localisation des mesures sur croquis de repérage _____ 20

7 ♦ Annexe A de la norme NFX46-035 _____ 30

8 ♦ Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE) __ 31

9 ♦ Certifications et assurance _____ 34

1 ♦ Rappel des références règlementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
- Norme NF X 46-031 d'avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb
- Norme NF X 46-035 de juin 2021

2 ♦ Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	**FONDIS**	
Modèle de l'appareil	**FENX2**	
N° de série de l'appareil	**2-2010**	
Nature du radionucléide	**Cd-109**	
Date du dernier chargement de la source	**26/03/2018**	Activité à cette date et durée de vie : **850 MBq**
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	**N° N° : T690590**	Nom du titulaire/signataire **CAZE Frédéric**
	Date d'autorisation/de déclaration **21/03/2018**	Date de fin de validité (si applicable) **20/03/2023**
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	**CAZE Frédéric**	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	**CAZE Frédéric**	

Étalon : FONDIS ; 226722 ; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	N° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	10/03/2026	0,31 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	362	10/03/2026	0,31 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.





2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	**Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse**
Nom du contact	**-**
Coordonnées	**-**
Référence du rapport d'essai	**-**
Date d'envoi des prélèvements	**-**
Date de réception des résultats	**-**

Liste des pièces visitées :

Bâtiment / Niveau	Désignation Pièce
R-1	Zone 1
R-1	Zone 2
R-1	Zone 3
R-1	Zone 4
R-1	Zone 5
R-1	Zone 6
Toiture	Zone A
Toiture	Zone B
Toiture	Zone C
R+3	Zone 1
R+3	Zone 2
R+3	Zone 3
R+3	Zone 4
R+3	Zone 5
R+2	Zone 1
R+2	Zone 2
R+2	Zone 3
R+2	Zone 4
R+2	Zone 5
R+1	Zone 1
R+1	Zone 2
R+1	Zone 3
R+1	Zone 4
R+1	Zone 5
RDC	Zone 1
RDC	Zone 2
RDC	Zone 3
RDC	Zone 4
RDC	Zone 5

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification) :

Bâtiment / Niveau	Désignation Pièce	Motif de l'inaccessibilité ou de l'absence de visite
-	-	-

3 ♦ Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage (NFX46-035)

Dans chaque local, toutes les unités de repérage identifiées au préalable dans les zones de repérage font l'objet d'une mesure avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb. L'opérateur de repérage définit le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'unité de repérage et de la nature des travaux. Si plusieurs mesures sont réalisées, elles sont prises à des endroits différents et répartis de façon pertinente (par exemple : parties hautes et basses d'un même mur).

Sur chaque unité de repérage, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

Pour une unité de repérage définie (même historique et recouvrement) au moins deux mesures sont effectuées. Si les résultats sont cohérents l'unité de repérage est validée. Si les résultats sont incohérents, l'opérateur décomposera l'unité de repérage définie initialement en plusieurs unités de repérage distinctes et complétera les mesures jusqu'à obtenir des résultats cohérents pour la ou les unités de repérage définie(s).

Pour les unités de repérage qui ont des surfaces ou des longueurs importantes, l'opérateur réalisera des mesures complémentaires.

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 « *Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 « *Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb* » précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4 ♦ Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat a divisé le périmètre de travaux en différentes zones, numérotées à partir de 1 sur chaque niveau.

Chaque zone inclue parfois plusieurs pièces, celles-ci sont nommées de manière alphabétique à partir de la lettre A.

Les zones et pièces concernées sont retranscrites sur les planches de repérage afin d'en faciliter la lecture et la compréhension.

5 ♦ Résultats des mesures

R-1 - Zone 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
2	Pièce A	Plafond	Pierre		0,2		
3					0,1		
4	Pièce A	Mur	Pierre		0,4		
5					0,3		
6	Pièce A	Sol	Béton	Brut	0,4		
7					0,4		
Nombre d'unités de diagnostic : 3							

R-1 - Zone 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
8	Pièce B	Plafond	Pierre		0,4		
9					0,1		
10	Pièce B	Mur	Pierre		0		
11					0,4		
12	Pièce B	Sol	Béton	Brut	0,3		
13					0		
Nombre d'unités de diagnostic : 3							

R-1 - Zone 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
14	Pièce C	Plafond	Pierre		0,2		
15					0,4		
16	Pièce C	Mur	Pierre		0		
17					0,2		
18	Pièce C	Sol	Béton	Brut	0,3		
19					0,3		
Nombre d'unités de diagnostic : 3							

R-1 - Zone 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
20	Pièce D	Plafond	Pierre		0		
21					0,1		
22	Pièce D	Mur	Pierre		0,4		
23					0,4		
24	Pièce D	Sol	Béton	Brut	0		
25					0,2		
Nombre d'unités de diagnostic : 3							

R-1 - Zone 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
26	Pièce E	Plafond	Pierre		0		
27					0		
28	Pièce E	Mur	Pierre		0,1		
29					0,2		
30	Pièce E	Sol	Béton	Brut	0,3		
31					0,3		
Nombre d'unités de diagnostic : 3							

R-1 - Zone 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
32	Pièce F	Plafond	Pierre		0		
33					0,2		
34	Pièce F	Mur	Pierre		0,2		
35					0,1		
36	Pièce F	Sol	Béton	Brut	0,4		
37					0,4		
Nombre d'unités de diagnostic : 3							

Toiture - Zone A

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
38	Pièce A	Plafond	Pierre		0		
39					0,3		
40	Pièce A	Mur	Pierre		0,3		
41					0		
42	Pièce A	Sol	Pierre		0,3		
43					0,2		
Nombre d'unités de diagnostic : 3							

Toiture - Zone B

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
44	Pièce B	Sol	Carrelage	Terre cuite	0		
45					0,1		
46	Pièce B	Mur	Béton		0,1		
47					0,4		
48	Pièce B	Fenestron	Métal	Peinture	5,1		
Nombre d'unités de diagnostic : 3							

Toiture - Zone C

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
49	Pièce C	Plafond	Béton		0,1		
50					0,1		
51	Pièce C	Mur	Béton		0,1		
52					0,1		
53	Pièce C	Sol	Béton		0,2		
54					0,2		
55	Pièce C	Porte	Métal	Peinture	9,7		
56	Pièce C	Fenêtre intérieure	Métal	Peinture	1,9		
57	Pièce C	Fenêtre extérieure	Métal	Peinture	1,9		
Nombre d'unités de diagnostic : 6							

R+3 - Zone 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
58	Pièce A	Joint cheminée	Enduit		0,03		
59					0		
60	Pièce A	Brique cheminée	Brique		0,04		
61					0,09		
62	Pièce A	Plinthes	Bois		0,09		
63					0,02		
64	Pièce A	Mur > 1.80	Plâtre		0,07		
65					0,07		
66	Pièce A	Mur < 1.80	Plâtre		14,6		
67					10,3		
68	Pièce A	Plafond	Plâtre		0,07		
69					0,08		
70	Pièce A	Arcade	Plâtre		21,9		
71					20,4		
Nombre d'unités de diagnostic : 7							

R+3 - Zone 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
72	Pièce B	Joint cheminée	Enduit		0		
73					0,07		
74	Pièce B	Brique cheminée	Brique		0,06		
75					0,03		
76	Pièce B	Plinthes	Bois		0		
77					0,08		
78	Pièce B	Mur > 1.80	Plâtre		0,02		
79					0,01		
80	Pièce B	Mur < 1.80	Plâtre		8,6		
81					7,9		
82	Pièce B	Plafond	Plâtre		11,9		
83					12,3		
84	Pièce B	Mur passage < 1.80	Plâtre		9,5		
85					9,1		
86	Pièce B	Mur passage > 1.80	Plâtre		0,08		
87					0,04		
88	Pièce B	Plafond passage	Plâtre		0,05		
89					0,05		
90	Pièce B	Voûtes en pierre	Plâtre		0		
91					0,01		
Nombre d'unités de diagnostic : 10							

R+3 - Zone 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
92	Pièce C	Mur Dégagement < 1.80	Plâtre		8,6		
93					7,6		
94	Pièce C	Mur Dégagement > 1.80	Plâtre		0		
95					0,09		
96	Pièce C	Voûte Dégagement			0,05		
97					0,01		
98	Pièce C	Plinthes Dégagement	Bois		0,01		
99					0,02		
100	Pièce C	Mur passage 1	Plâtre		14,5		
101					25,6		
102	Pièce C	Plafond passage 1	Plâtre		18,8		
103					16		
104	Pièce D	Plafond passage 2	Plâtre		13,6		
105					19,6		
106	Pièce D	Mur passage 2	Plâtre		19,4		
107					17,5		
108	Pièce D	Brique cheminée	Brique		0,07		
109					0,08		
110	Pièce D	Joint cheminée	Enduit		0,06		
111					0,08		
Nombre d'unités de diagnostic : 10							

R+3 - Zone 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
112	Pièce E	Mur Appartement < 1.80	Plâtre		5,4		
113					3,4		
114	Pièce E	Mur Appartement > 1.80	Plâtre		0		
115					0,04		
116	Pièce E	Plinthes Appartement	Bois		8,3		
117					9,4		
118	Pièce E	Plafond Appartement	Plâtre		0,04		
119					0,06		
120	Pièce E	Plafond Dégagement	Plâtre		0,01		
121					0,04		
122	Pièce E	Mur Dégagement < 1.80	Plâtre		14,3		
123					16,1		
124	Pièce E	Mur Dégagement > 1.80	Plâtre		0		
125					0,04		
126	Pièce E	Plinthes Dégagement	Bois		11,3		
127					10,6		
128	Pièce F	Mur Escalier	Plâtre		20,3		
129					21,2		
130	Pièce F	Voûte Escalier	Plâtre		0,03		
131					0,01		
132	Pièce F	Plinthes Escalier	Bois		1,6		
133					1,8		
134	Pièce F	Mur salle	Plâtre		15,6		
135					13,4		
Nombre d'unités de diagnostic : 12							

R+3 - Zone 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
136	Pièce G	Mur > 1.50	Plâtre		0,06		
137					0		
138	Pièce G	Mur < 1.50	Plâtre		3,6		
139	Pièce G	Plinthes	Bois		0,05		
140					0,08		
141	Pièce G	Mur dégagement < 1.50	Métal	Peinture	5,1		
142	Pièce G	Mur dégagement > 1.50	Métal	Peinture	0,03		
143					0,01		
Nombre d'unités de diagnostic : 5							

R+2 - Zone 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
144	Pièce B	Plinthes	Bois		0,07		
145					0,1		
146	Pièce B	Brique murales	Briques		22,9		
147					22,6		
148	Pièce A	Mur	Pierre		9		
149					0,07		
150	Pièce A	Mur	Plâtre		11,2		
151					0,02		
152	Pièce A	Sol	Métal		0,06		
153					0,09		
154	Pièce B	Mur	Béton	Brut	0,08		
155					0,08		
Nombre d'unités de diagnostic : 6							

R+2 - Zone 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
156	Pièce C	Mur	Plâtre		0,01		
157					0,09		
158	Pièce C	Plafond	Plâtre		0		
159					0,09		
160	Pièce C	Brique murales	Briques		0,01		
161					0,07		
Nombre d'unités de diagnostic : 3							

R+2 - Zone 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
162	Pièce D	Plafond	Plâtre		12,4		
163					11,6		
164	Pièce D	Mur	Plâtre	Brut	12,8		
165					0,03		
166					15,6		
167					0,01		
168	Pièce D	Sol	Béton		0,02		
169					0,08		
Nombre d'unités de diagnostic : 3							

R+2 - Zone 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
170	Pièce E	Mur > 1.00	Plâtre		0,08		
171					0,01		
172	Pièce E	Mur < 1.00	Plâtre		11,6		
173					9,5		
174	Pièce E	Moulures	Bois + Plâtre		17,5		
175					18,8		
176	Pièce E	Plinthes	Bois		21,9		
177					23,4		
178	Pièce E	Plafond	Plâtre		24,5		
179					19,8		
180	Pièce E	Porte	Bois	Peinture	22,9		
181					18,9		
182	Pièce F	Plinthes cuisine	Bois		18,6		
183					22,2		
184	Pièce F	Mur Cuisine	Plâtre		16,8		
185					23,2		
186	Pièce F	Allège	Bois	Peinture	21,5		
187					18,5		
Nombre d'unités de diagnostic : 9							

R+2 - Zone 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
188	Pièce G	Mur < 1.50	Plâtre		11,6		
189					12,3		
190	Pièce G	Mur > 1.50	Plâtre		0,07		
191					0,02		
192	Pièce G	Allège	Bois		0,08		
193					0,07		
194	Pièce G	Plinthes	Bois		0,04		
195					0,07		
Nombre d'unités de diagnostic : 4							

R+1 - Zone 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
196	Pièce A	Mur Salle	Plâtre		16,3		
197					14,8		
198	Pièce A	Cheminée Salle	Pierre		10,6		
199					10,1		
200	Pièce A	Mur < 1.80	Plâtre		16,4		
201					17,3		
202	Pièce A	Mur > 1.80	Plâtre		0,01		
203					0,07		
204	Pièce A	Porte	Bois		0		
205					0,04		
Nombre d'unités de diagnostic : 5							

R+1 - Zone 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
206	Pièce B	Plafond	Plâtre		0,09		
207					0,07		
208	Pièce B	Plafond	Moulures		0,07		
209					0,09		
210	Pièce B	Plafond	Briques		0		
211					0,03		
212	Pièce B	Mur	Plâtre		14,6		
213					0,02		
214	Pièce B	Cheminée	Pierre		0,09		
215					0,01		
Nombre d'unités de diagnostic : 5							

R+1 - Zone 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
216	Pièce C	Tirefond sur poutre plafond	Métal		9,4		
217					7,6		
218	Pièce C	Poutre	Bois		0		
219					0,1		
220	Pièce C	Entre Poutre	Bois		0,06		
221					0,03		
222	Pièce C	Traverse	Bois		0,09		
223					0		
224	Pièce C	Allège	Plâtre		9,7		
225					8,4		
226	Pièce C	Embrasure	Plâtre		6,1		
227					5,6		
228	Pièce C	Sol	Parquet		0,05		
229					0,03		
Nombre d'unités de diagnostic : 7							

R+1 - Zone 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
230	Pièce D	Conduit	Substrat		5,7		
231					5,7		
232	Pièce E	Mur	Plâtre		4.9		
233					5.2		
234	Pièce E	Mur périphérique	Plâtre		0,04		
235					0,07		
236	Pièce E	Allège	Plâtre		0		
237					0		
238	Pièce E	Mur	Plâtre		0,06		
239					0		
240	Pièce E	Plinthes	Bois		0,03		
241					0,02		

242	Pièce E	Poteau	Brut		11,5		
243					12,3		
Nombre d'unités de diagnostic : 7							

R+1 - Zone 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
244	Pièce F	Mur < 1.80	Plâtre		10,6		
245					9,4		
246	Pièce F	Mur > 1.80	Plâtre		0,06		
247					0,04		
248	Pièce G	Mur	Plâtre		9,9		
249					0,04		
250					9,4		
251					0,06		
252					5,4		
253					0,1		
254	Pièce G	Sol	Carrelage		0,08		
255					0,03		
Nombre d'unités de diagnostic : 4							

RDC - Zone 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
256	Pièce A	Mur PC Sécurité	Plâtre		18,5		
257					14,9		
258	Pièce A	Plafond PC Sécurité	Pierre briques		0,04		
259					0,01		
260	Pièce A	Mur PC Sécurité	Plâtre		19,4		
261					15,9		
262	Pièce A	Plinthes PC Sécurité	Bois		13,2		
263					12,6		
264	Pièce B	Plinthes Salle de repos	Bois		21,8		
265					16,2		
266	Pièce B	Mur Salle de repos	Plâtre		20,6		
267					17		
268	Pièce B	Mur	Pierre plâtre		14,1		
269					0,01		
Nombre d'unités de diagnostic : 7							

RDC - Zone 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
270	Pièce C	Mur sanitaires	Plâtre		0,03		
271					0,08		
272	Pièce C	Plafond sanitaires	Plâtre		0,07		
273					0,09		
274	Pièce C	Mur Dégagement	Plâtre		13		
275					12,6		
276	Pièce C	Plinthes Dégagement	Bois		0,05		
277					0,02		
278	Pièce C	Poutres Dégagement	Bois		0		
279					0,02		
280	Pièce C	Entrepoutre Dégagement	Plâtre		0,06		
281					0,01		
282	Pièce D	Mur	Peinture noire		18,3		
283					0		
284	Pièce D	Mur périphérique	Peinture		19,6		
285					14,8		
286	Pièce D	Mur	Peinture marron		9,5		
287					0,01		
288	Pièce D	Poteau	Peinture marron		15,3		
289					14,2		
290	Pièce D	Embrasure	Peinture		17,4		

291					16,8		
292	Pièce C	Porte 1	Peinture grise		5,7		
293					5,1		
294	Pièce D	Extrémité entre poutre	Bois		0,06		
295					0,01		
296	Pièce C	Porte 2	Peinture		7,1		
297					6,7		
298	Pièce C	Porte 3	Peinture		6,8		
299					4,9		
300	Pièce C	Tirefond sur poutre plafond	Métal		15,8		
301					15		
Nombre d'unités de diagnostic : 16							

RDC - Zone 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
302	Pièce E	Tirefond sur poutre plafond	Métal		15,1		
303					19,5		
304	Pièce E	Extrémité entre poutre	Bois		13,1		
305					12,4		
306	Pièce E	Mur	Plâtre		14,6		
307					0,03		
308	Pièce E	Pierre partie haute	Pierre		23,9		
309					15		
310	Pièce E	Interpoutre	Plâtre		21,8		
311					17,4		
312	Pièce E	Poutre	Bois		0,05		
313					0,04		
314	Pièce E	Plinthes	Bois		0,06		
315					0		
316	Pièce E	Plafond	Brique		0,06		
317					0,07		
Nombre d'unités de diagnostic : 8							

RDC - Zone 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
318	Pièce F	Mur dégagement	Plâtre		26,4		
319					22,7		
320	Pièce F	Plafond dégagement	Plâtre		13,2		
321					10,5		
322	Pièce G	Plafond salle déjeuner	Voûte		0,09		
323					0,09		
324	Pièce G	Plinthes salle déjeuner	Bois		0,07		
325					0,01		
326	Pièce G	Mur salle déjeuner	Plâtre		18,6		
327					16,4		
328	Pièce H	Mur Hall	Plâtre		12,5		
329					11		
330	Pièce H	Plafond Hall	Plâtre		12,6		
331					10		
332	Pièce H	Embrasure	Plâtre		10,3		
333					12,9		
334	Pièce F	Porte 1	Bois		0,01		
335					0,09		
336	Pièce F	Porte 2	Bois		0,02		
337					0,04		
338	Pièce G	Cheminée salle déjeuner	Plâtre		15,3		
339					14,3		
340	Pièce G	Moulure salle déjeuner	Pierre		9,4		
341					7,6		
342	Pièce I	Plafond bureau	Pierre		0,06		
343					0		
344	Pièce I	Mur bureau	Plâtre		15,7		
345					14,9		

Nombre d'unités de diagnostic : 14

RDC - Zone 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Etat de conservation	Observation
346	Pièce J	Porte double	Bois		2,5		
347					3,8		
348	Pièce J	Mur cage escalier	Peinture marron		11,3		
349					14,5		
350	Pièce J	Rambarde Escalier	Peinture noire		9,2		
351					8,7		
352	Pièce K	Plafond Salle	Brique		0,06		
353					0,01		
354	Pièce K	Plinthes Salle	Bois		0,02		
355					0,09		
356	Pièce K	Arches Salle	Pierre		0,07		
357					0,07		
358	Pièce K	Mur escalier	Plâtre		12,6		
359					9,3		
360	Pièce K	Mur	Béton		0,07		
361					0,02		

Nombre d'unités de diagnostic : 8

NOTA : Par la présence de doublage, les supports situés en amont de ces derniers ont bien été sondé si nécessaire dans les zones concernées par le périmètre de travaux.

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la règlementation.

Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Constatations diverses :
Néant

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Rapport 1LR15-073

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Fait à **PARIS**, le **26/03/2026**

Par : GIRARD QUENTIN

M.GIRARD QUENTIN



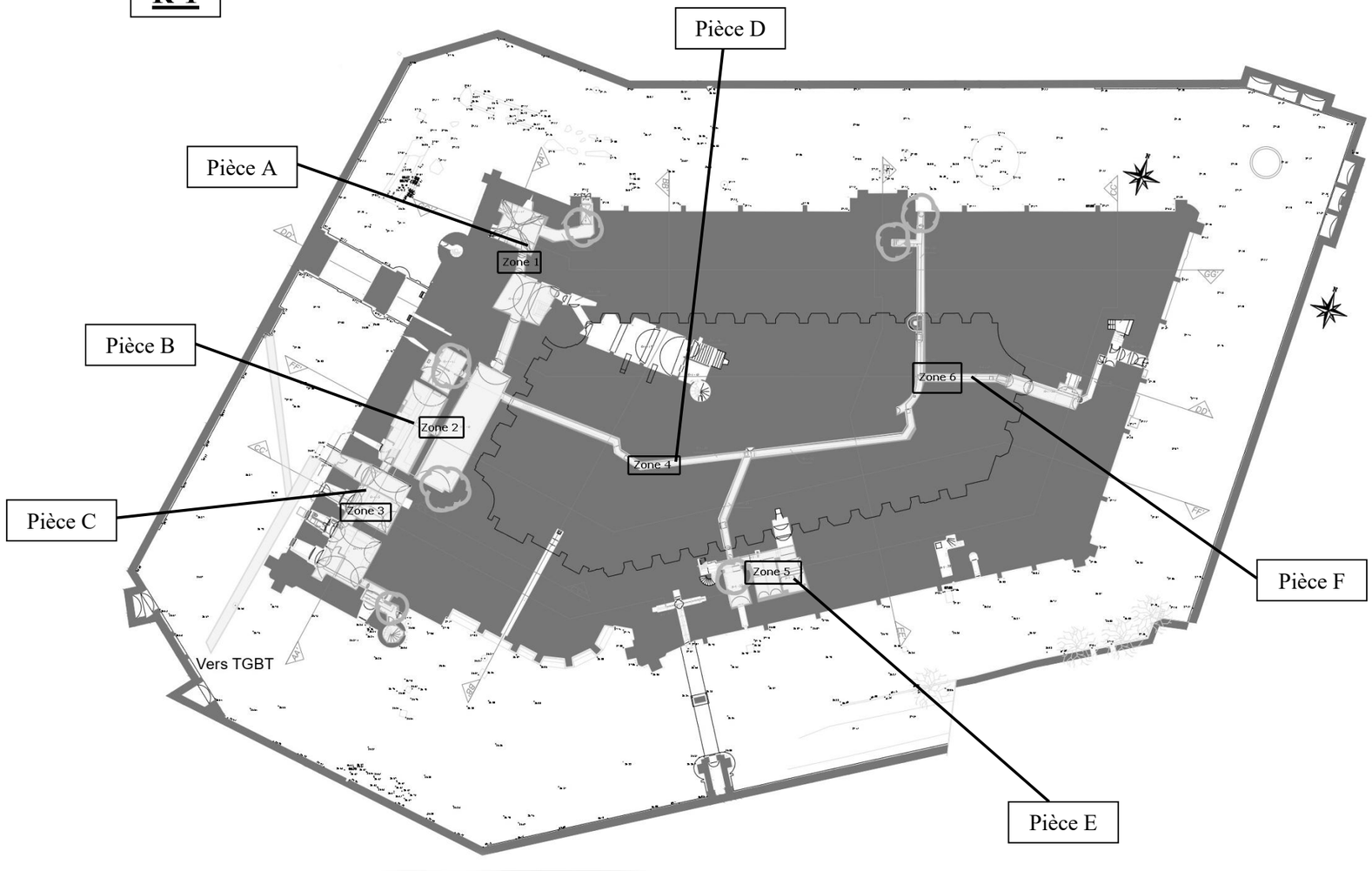
6 ♦ Croquis de repérage

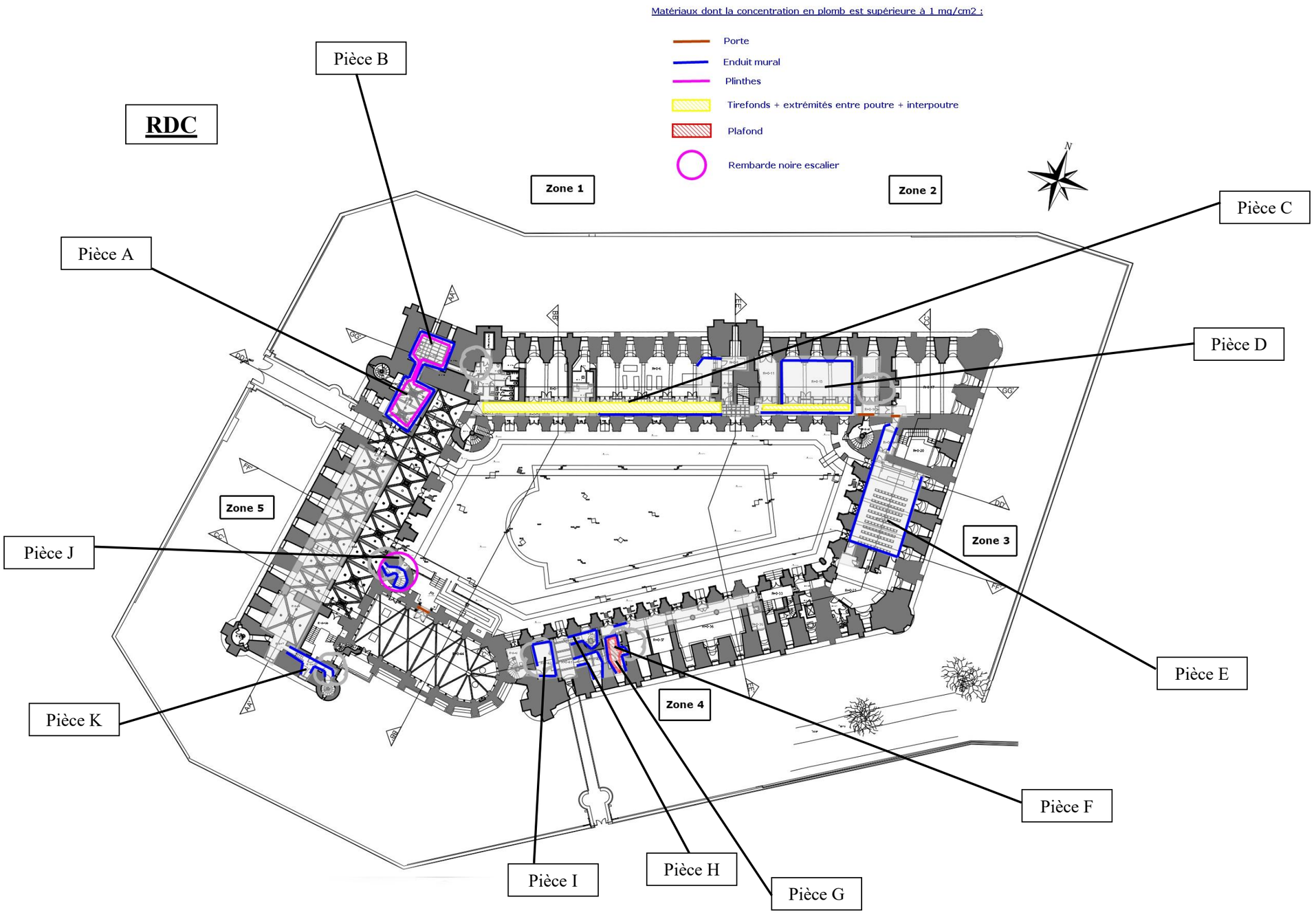


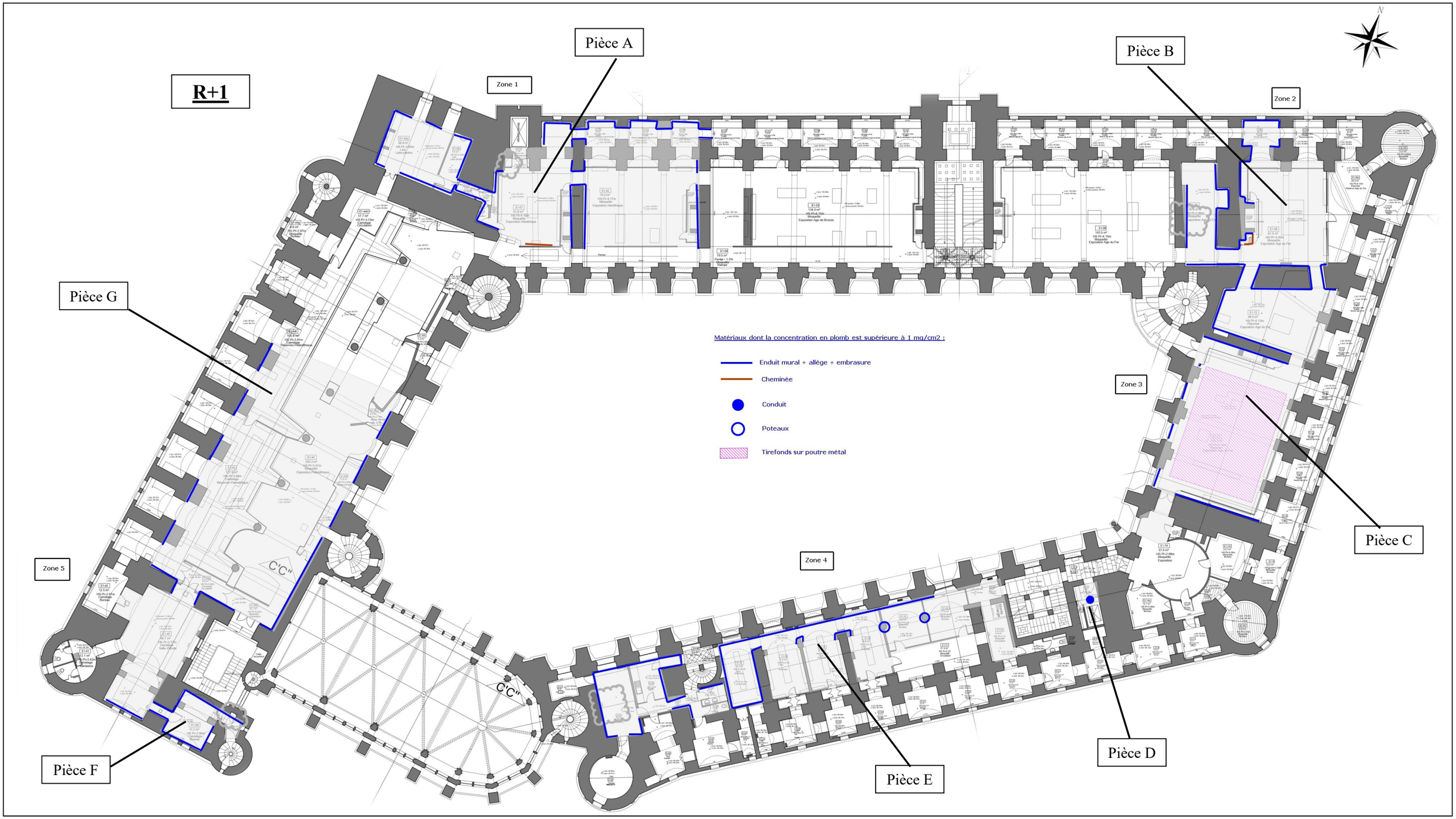
Matériaux dont la concentration en plomb est supérieure à 1 mg/cm2 :

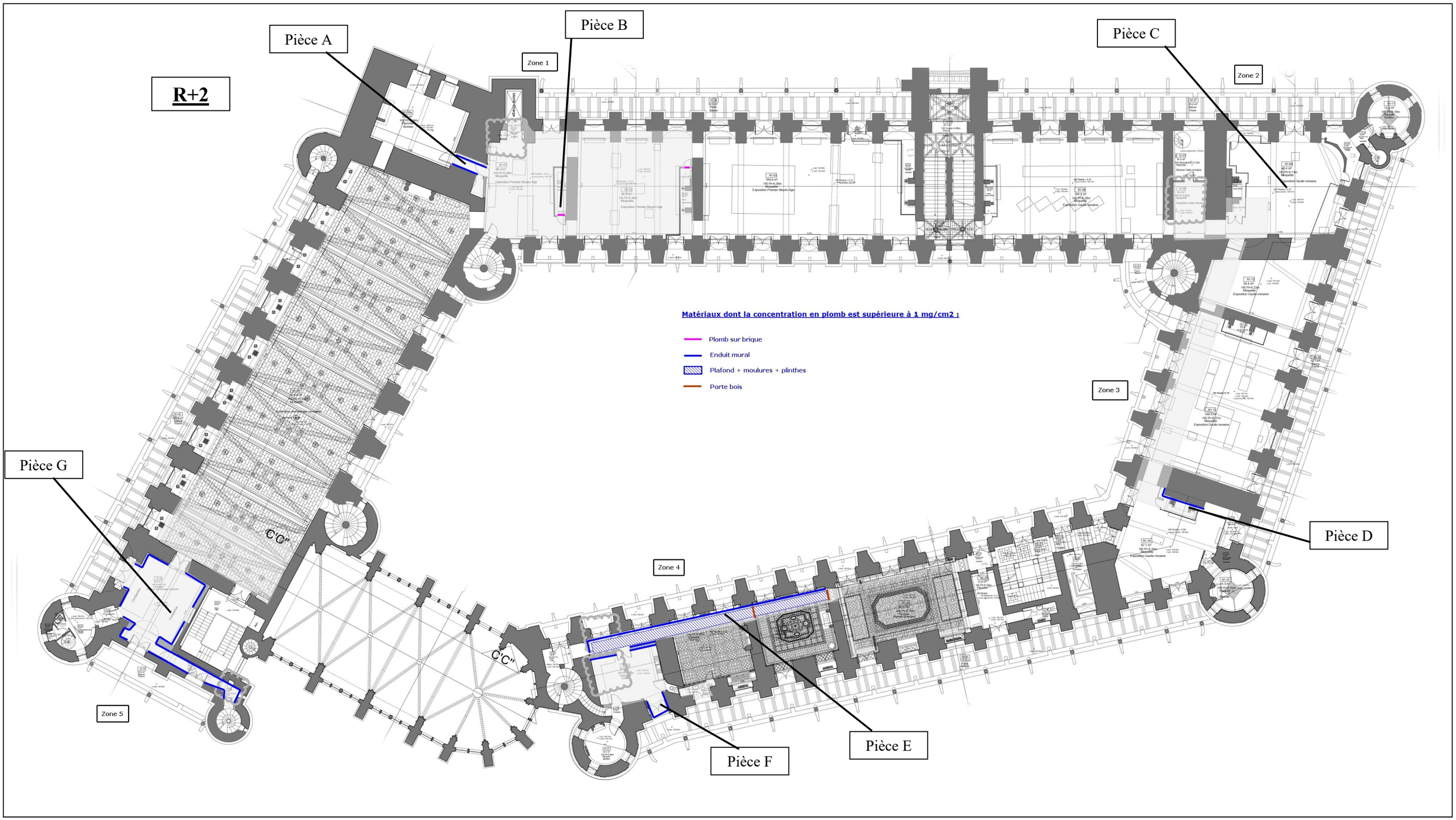
Absence d'élément

R-1




Matériaux dont la concentration en plomb est supérieure à 1 mg/cm2 :
Porte
Enduit mural
Plinthes
Tirefonds + extrémités entre poutre + interpoutre
Plafond
Rembarde noire escalier
RDC
Pièce A
Pièce B
Pièce C
Pièce D
Pièce E
Pièce F
Pièce G
Pièce H
Pièce I
Pièce J
Pièce K
Zone 1
Zone 2
Zone 3
Zone 4
Zone 5
N

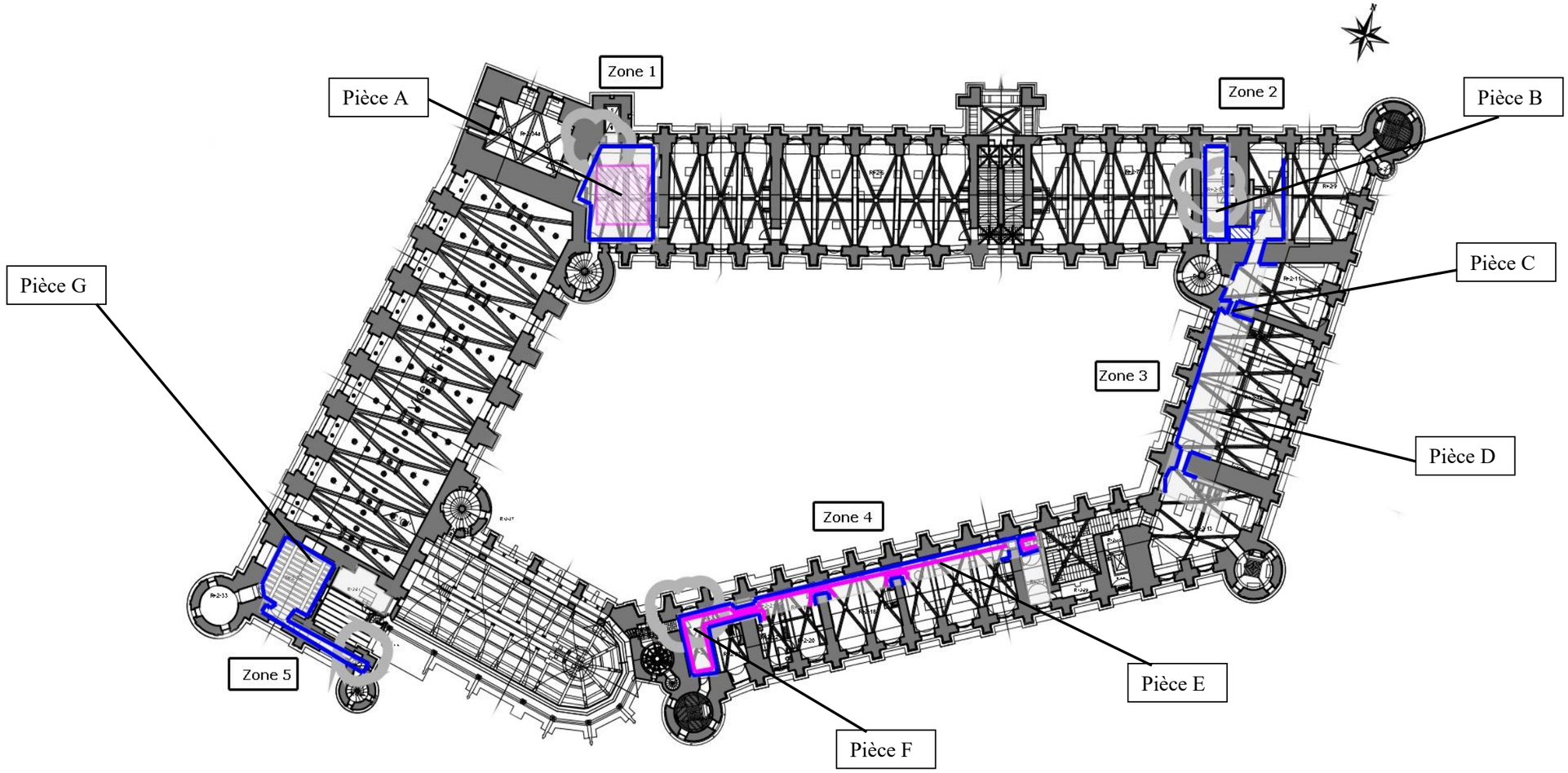

R+1
Pièce A
Pièce B
Pièce C
Pièce D
Pièce E
Pièce F
Pièce G
Zone 1
Zone 2
Zone 3
Zone 4
Zone 5
Matériaux dont la concentration en plomb est supérieure à 1 mg/cm2 :
Enduit mural + allège + embrasure
Cheminée
Conduit
Poteaux
Tirefonds sur poutre métal


R+2
Pièce A
Pièce B
Pièce C
Pièce D
Pièce E
Pièce F
Pièce G
Zone 1
Zone 2
Zone 3
Zone 4
Zone 5
C'C"
Matériaux dont la concentration en plomb est supérieure à 1 mg/cm2 :
Plomb sur brique
Enduit mural
Plafond + moulures + plinthes
Porte bois

R+3

Matériaux dont la concentration en plomb est supérieure à 1 mg/cm2 :

- Enduit mural
- Arcade
- Plinthes
- Plafond

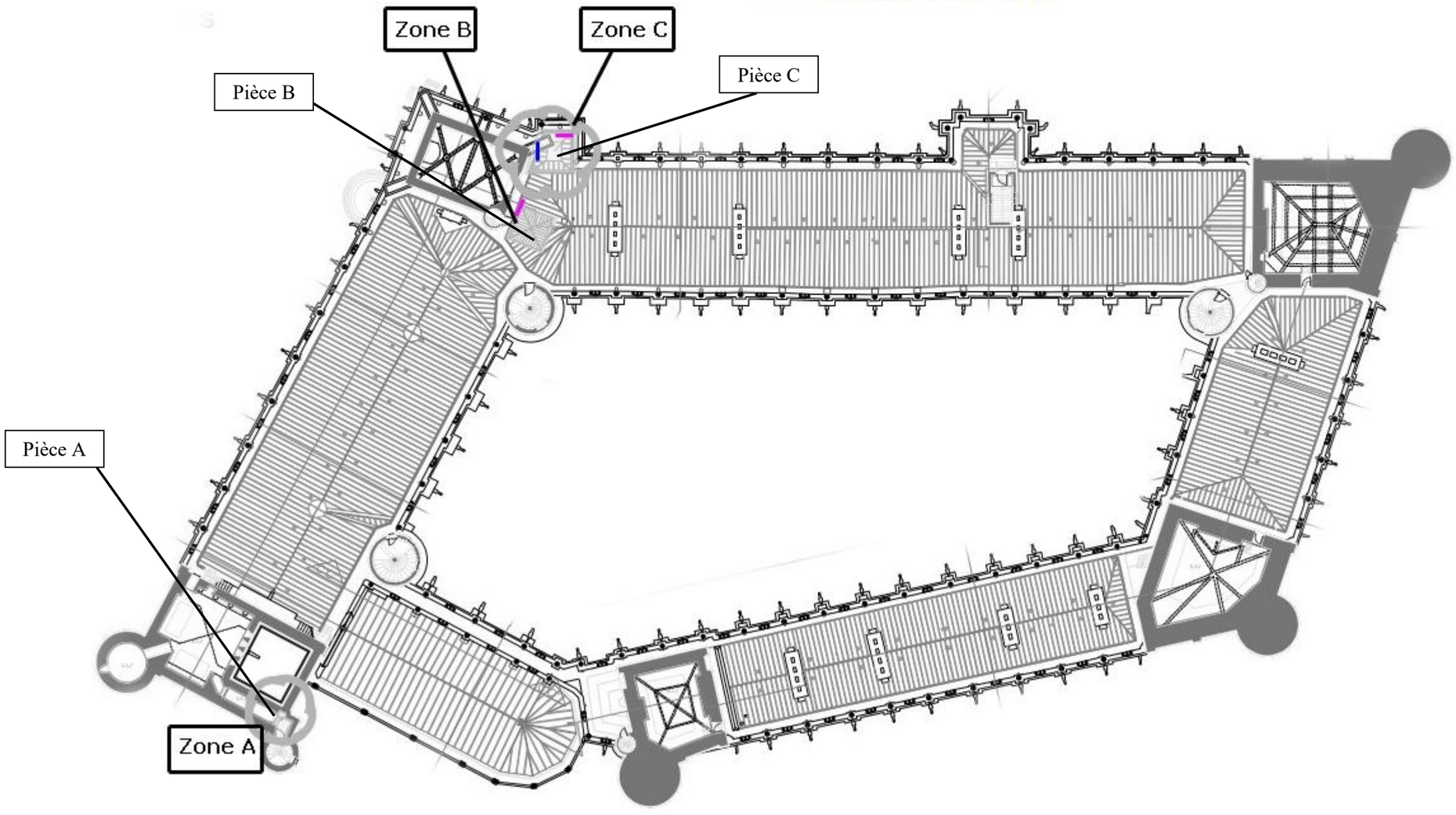


Matériaux dont la concentration en plomb est supérieure à 1 mg/cm2 :

Toitures

Porte métal

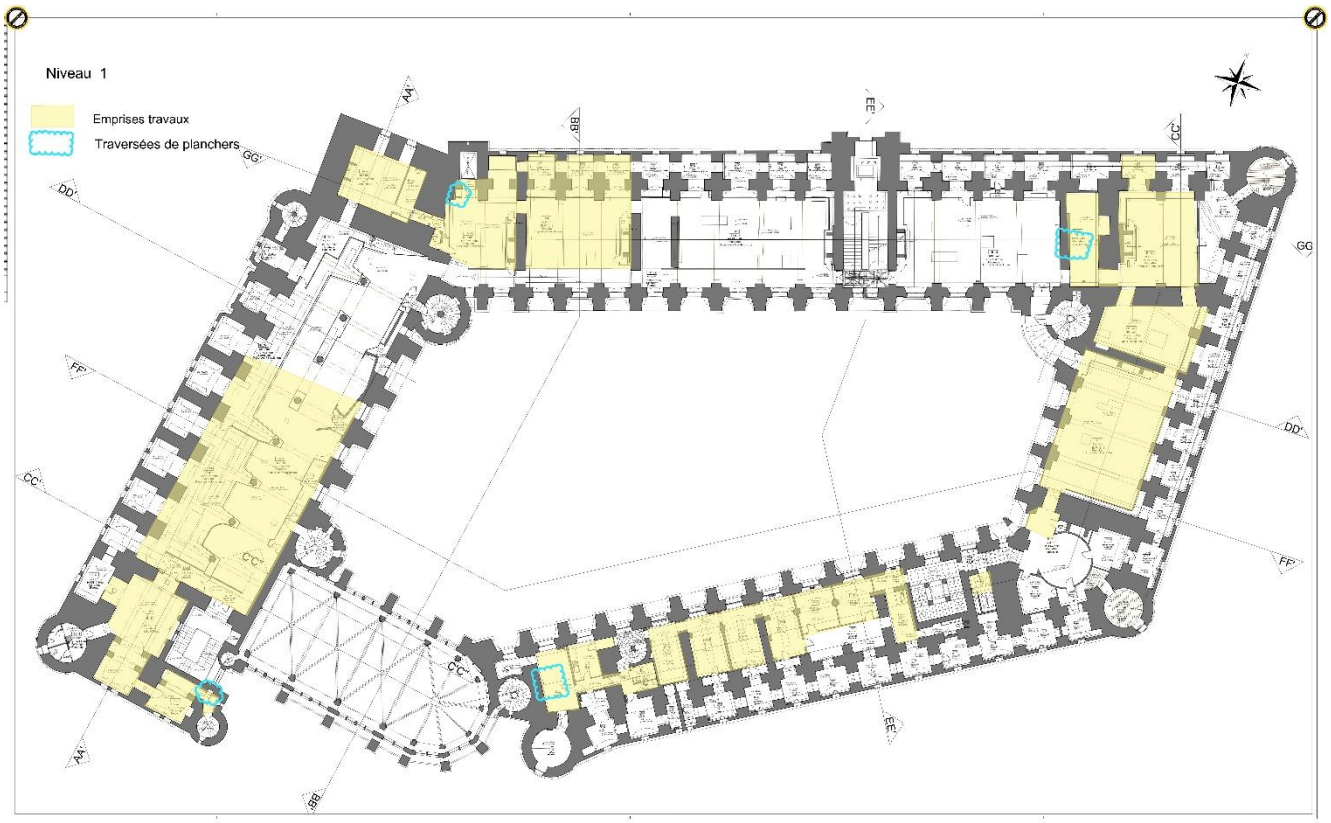
Fenêtre et fenestron

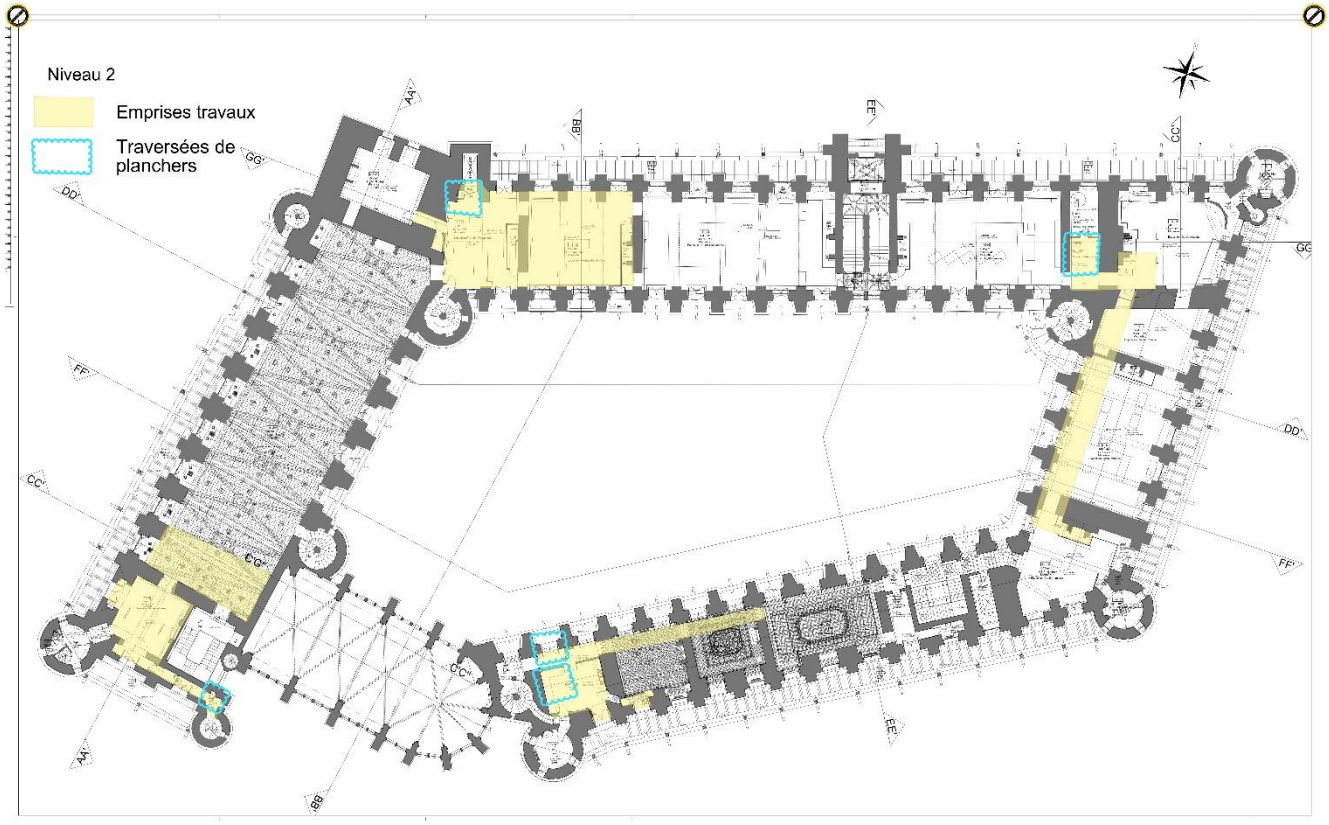


Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.






Niveau 1
Emprises travaux
Traversées de planchers

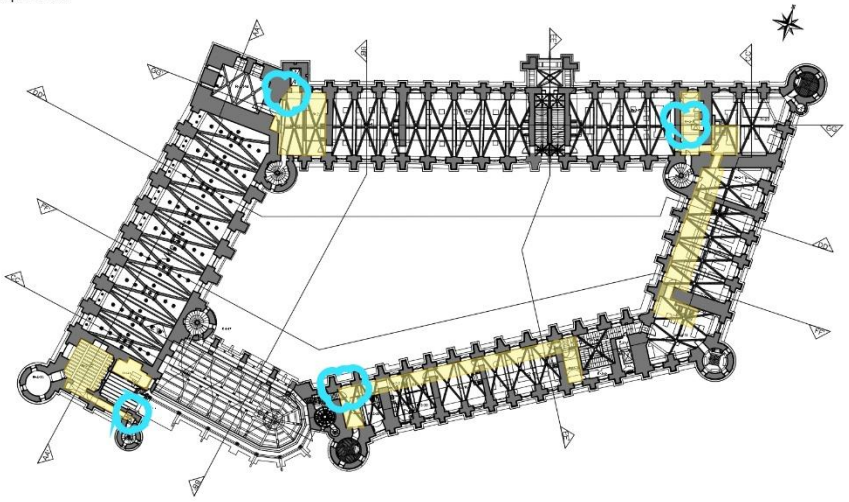

Niveau 2
Emprises travaux
Traversées de planchers

Niveau 3

V/Ref:70500
Place Charles de Gaulle,
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE (France)
Propriété de l' ETAT

Emprises travaux

Traversées de planchers



Informations Générales

NREF: 70500_ARCHITECTURE_DAO_2EME
ETAGE_V1.2
VREF: -----
Echelle 1:500
Date d'édition: 26.06.2017

Système
X: Lambert 93 (CC49)
Y: Lambert 93 (CC49)
Z: NGF

GEA GEOMETRE EXPERT

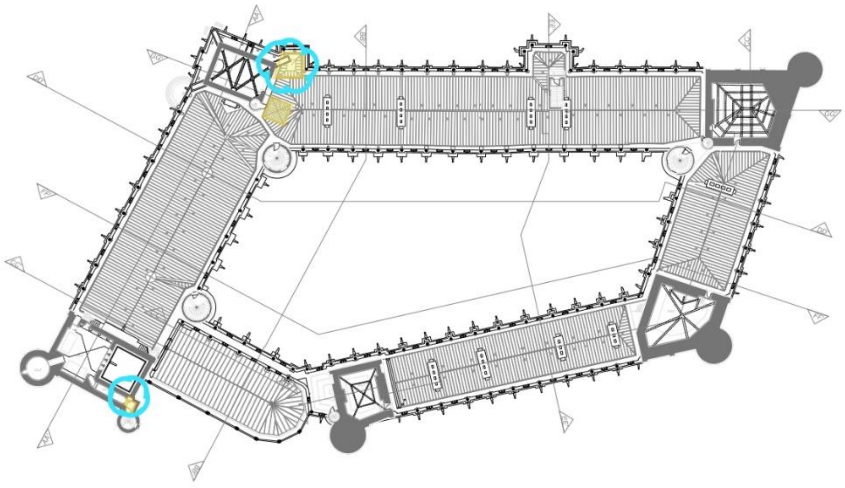
LIFE3D 3D ENGINEERING

Niveau 4

V/Ref:70500
Place Charles de Gaulle,
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE (France)
Propriété de l' ETAT

Emprises travaux

Traversées de planchers



Informations Générales

NREF: 70500_ARCHITECTURE_DAO_3EME
ETAGE_V1.3
VREF: 70500
Echelle 1:500
Date d'édition: 06.10.2022

Système
X: Lambert 93 (CC49)
Y: Lambert 93 (CC49)
Z: NGF

GEA GEOMETRE EXPERT

LIFE3D 3D ENGINEERING

7 ♦ Annexe A de la norme NFX46-035

A.1 Généralités

Au cours d'opérations de rénovation/réhabilitation ou de démolition, maintenance et entretien de bâtiments, deux types de matériaux peuvent être rencontrés :

- Plomb métal (canalisation d'eau en plomb, nappe isolante, ornements, revêtements d'étanchéité en plomb, tables, bavettes, couvre-joints, solins, noquets…)
- Peintures plombifères sur tout support (bois, plâtre, métal, ciment, …)

Le plomb peut être présent, principalement, sous forme de :

- Hydrocarbonate de plomb (céruse) et sulfate de plomb dans les peintures de décoration notamment
- Oxyde de plomb (minium) dans les peintures anticorrosion sur supports métalliques principalement
- Acétate de plomb comme siccatif de peinture ou vernis
- Chromates de plomb (pigments intégrés dans des formulations de peinture)
- Plomb métallique

A.2 Revêtements

- Peintures
- Enduits
- Vernis
- Papiers (comprenant une feuille de plomb contrecollée)
- Tissus muraux peints
- Colle (surtout en utilisation au sein de monuments historiques pour des toiles marouflées)

A.3 Autres matériaux et produits

- Feuilles de plomb laminé
- Couverture
- Accessoires de couverture ou d'étanchéité (exemple : bavette /couvertine / évacuations d'eaux pluviales / cuvelage de douche, …)
- Isolation phonique
- Canalisations en plomb (gaz, eau)
- Sertissage de vitraux
- Câbles gainés de plomb
- Eléments décoratifs en plomb (sculptures, statues)
- Etc…

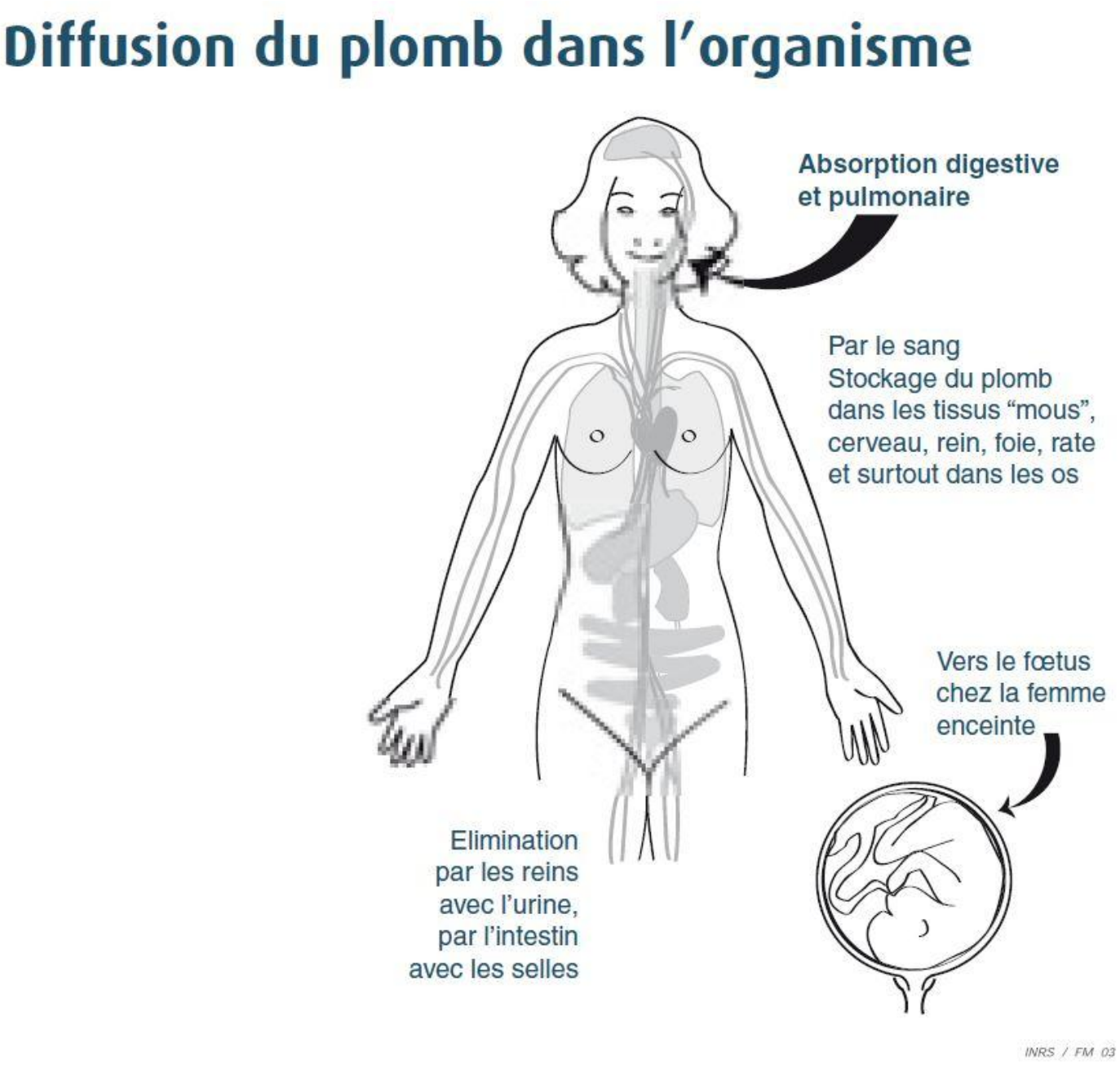
NOTE : Sur la base d'une étude du CSTB1, 1994 peut être retenue comme date au-delà de laquelle la présence de plomb dans les peintures décoratives pour le bâtiment est très peu probable. Après 1994, il peut subsister du plomb dans des peintures techniques, tels que des revêtements anticorrosion ou des peintures de marquages pour le sol ou les murs. Aujourd'hui encore, des composés du plomb peuvent être présents dans certaines peintures techniques. Par exemple, le jaune de sulfochromate de plomb (C.I. pigment yellow 34) et le rouge de chromate, de molybdate et de sulfate de plomb (C.I. red 104, pigments jaune, orange, rouge vifs) restent utilisables comme pigments dans certaines peintures à usages industriels et professionnels destinées aux surfaces métalliques et au marquage routier.

8 ♦ Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.



Comment se contamine–t-on ?
Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :
- En travaillant sans protection,
- En fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- En se rongeant les ongles,
- En mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)
- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant
En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,….) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - Interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - Rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - Interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - Ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :
- Des conseils dans le choix des protections,
- Une aide à l'information et à la formation,
- Une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

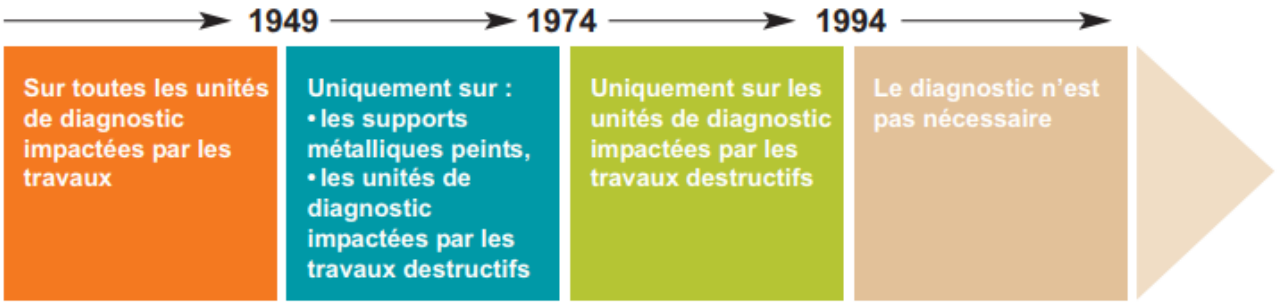
Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :
- Le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (Seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
 Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

Les situations pour lesquelles le diagnostic plomb est préconisé sont définies à partir des trois critères suivants :
(Extrait du document de la DIRECCTE / préconisations pour la réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux de Mars 2014)

- La date de construction (trois dates à retenir : 1949, 1974, 1994)
- La nature des supports (métallique /non métallique),
- La nature des travaux :

- destructifs : démolition, ponçage, sablage ...
- non destructifs : retrait papier peint, recouvrement ...



9 ♦ Certifications et assurance

GeA33

Votre Assurance
▸ RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SARL LEXIMPACT
2 RUE DE LA GARE
69009 LYON FR

AGENT
EIRL SERIN JEROME
57 RUE BOILEAU
69006 LYON
Tél : 0437420090
Fax : 0478930471
Email : AGENCE.SERIN@AXA.FR
Portefeuille : 0069064044

Vos références :
Contrat n° 11163947504
Client n° 1786831704

AXA France IARD, atteste que :

SARL LEXIMPACT
2 RUE DE LA GARE
69009 LYON

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 11163947504** ayant pris effet le **19/02/2025** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

Diagnostics relevant du DDT (Dossier de Diagnostic Technique) soumis à obligation d'assurance :
- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du code de la santé publique
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du code de la santé publique
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitation
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Le diagnostic de performance énergétique
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

Diagnostics relevant du DDT (Dossier de Diagnostic Technique) non soumis à obligation d'assurance :
- L'état des risques et pollutions
- Etat des installations d'Assainissement non collectif

Diagnostics accessoires au DDT :
Etat des lieux locatifs
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Loi Boutin
Certificat de décence (Loi SRU 2000-1208 SRU du 12/12/2000)
Etat parasitaire relatif à la présence d'insectes xylophages, à larves, nidificateurs et de champignons lignivores.

1005262025102 7

1/2

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Dossier technique amiante
Recherche de plomb avant démolition ou travaux (garantie accordée à compter du 01/11/2023)
Diagnostic Technique Global (DTG) **à l'exclusion de toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil. Dans le cas contraire, la garantie ne sera pas acquise**
Certificat de norme d'habitabilité dans le cadre de l'obtention d'un prêt conventionné et/ou d'un prêt à taux zéro.
Calcul des millièmes de copropriétés
Diagnostic amiante avant-vente,
Diagnostic "Amiante" Recherche d'Amiante avant travaux ou démolition (NF X46-020),
Diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets (PEMD)
Numérisation 3D

Vente, pose et contrôle (tel que fractionnement des piles) de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée exclusivement destinés aux particuliers **à l'exclusion de toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil. Dans le cas contraire, la garantie ne sera pas acquise**

Pour moins de 20 % du chiffre d'affaires global : Diagnostic "Amiante" Recherche d'Amiante avant travaux ou démolition sur des biens à usage professionnels (NF X 46-100), **à l'exclusion de toute préconisation technique portant sur les process et équipements industriels.**

A l'exclusion pour l'ensemble des activités de :

- **Toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante,**
- **Toute mission ou d'immixtion, même partielle, dans la maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les Articles 1792 à 1792-6 du Code Civil, des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction de de l'Habitat, des missions relevant de bureau d'études,**
- **Toutes activités relevant de l'exercice d'une profession règlementée autre que celle de diagnostiqueur immobilier telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études industrielles.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/11/2025** au **01/11/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à LYON le 27 octobre 2025
Pour la société :



AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/2

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**9 000 000** € **par année** d'assurance
Dont :	
• **Dommages corporels**	**9 000 000** € **par année** d'assurance
• **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**1 200 000** € **par année** d'assurance
• **Dommages immatériels non consécutifs**	**150.000** € par année d'assurance
• **Dommages aux biens confiés**	**150 000** € par sinistre
Autres garanties :	
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	**500 000** € par année d'assurance dont **300 000** € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) **:** **Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :**	**1.000.000** € par année d'assurance
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	**100.000** € par année d'assurance

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance